Image not found or type unknown

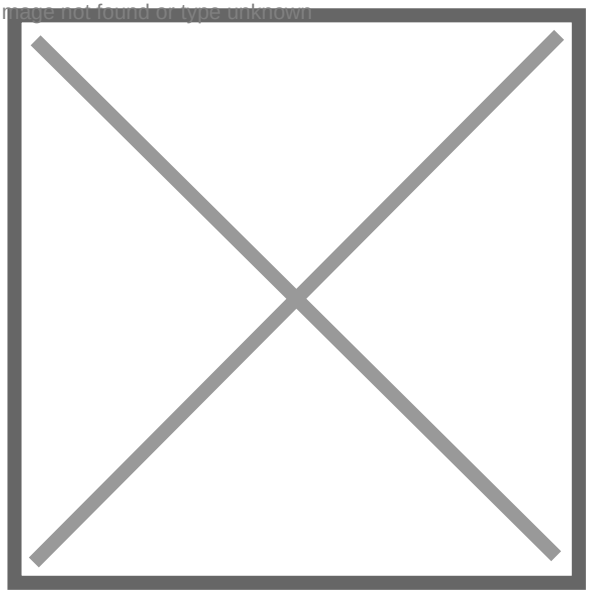

Produits à jeter, suite à coupures d'electricité

Par **valparaiso**, le **06/12/2022** à **14:52**

Bonjour,

En prévision de possibles coupures d'electricité, durant quelques heures, cet hiver.

Des commerçants s'interrogent sur l'indemnisation par les assurances des produits qui, suite à uene rupture de la chaine du froid, devront être jetés.

Si les commerçants sont prévenus , à l'avance, de ces coupures d'electricité, les assurances pourront-elles intervenir, dans la mesure où le sinistre ne sera pas la conséquence d'une cause imprévue ?

Par **chaber**, le **06/12/2022** à **16:03**

bonjour

lisez le site ci-dessous

https://www.bfmtv.com/economie/consommation/coupures-d-electricite-que-prevoit-votre-assurance-en-cas-de-dommages-dans-votre-foye

Par **morobar**, le **06/12/2022** à **16:24**

Bonjour,

Hélas lien inopérant.

[quote]
Des commerçants s'interrogent sur l'indemnisation par les assurances

[/quote]
Au lieu de s'interroger sans connaitre la réponse, mieux vaut un petit message à l'assureur pour lui poser directement mla question.

Par **amajuris**, le **06/12/2022** à **16:28**

bonjour,

pour la clientèle des particuliers,

la durée maximale de coupure prévue est de 2 heures, ce qui ne devrait pas avoir d'incidence sur les produits placés dans un congélateur.

pour les produits en réfrigérateur, même réponse, et il est possible de les placer à l'extérieur.

salutations

Par **Lag0**, le **06/12/2022** à **16:54**

Bonjour,

Toute chambre froide doit pouvoir supporter une coupure de 2 heures max (en réalité, elle suporte normalement le double sans problème, bien sur, à condition de laisser la porte fermée).

Mais bon, avant de s'inquiéter, il est urgent d'attendre. D'après EDF, 90% des réacteurs nucléaires seront opérationnels fin décembre, il n'y a pas plus de raison de voir des coupures cette année que les années précédentes.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés